

218C0085  
FR0000060618-FS0023

11 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**RALLYE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2018, Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 janvier 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank Luxembourg qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société RALLYE et détenir indirectement 15 007 actions RALLYE représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et 0,02% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	0	-	0	-
CACEIS Bank Luxembourg	15 007	0,03	15 007	0,02
<b>Total Crédit Agricole</b>	<b>15 007</b>	<b>0,03</b>	<b>15 007</b>	<b>0,02</b>

Ce franchissement de seuil résulte de la réduction à zéro du nombre d'actions notionnelles RALLYE détenues au titre d'un contrat financier à terme sur actions conclu par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

À cette occasion, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a franchi individuellement en baisse le même seuil.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 52 064 824 actions représentant 80 284 777 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.